

Saint-Gilles

ma ville

AUTOMNE 2021



La gestion des déchets dépend de Nîmes-Métropole

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
au rez-de-chaussée du bâtiment 2 :
1 rue du Colisée, à Nîmes

Ce service est joignable au numéro unique
04 66 02 54 54
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
ou dctdm@nimes-metropole.fr

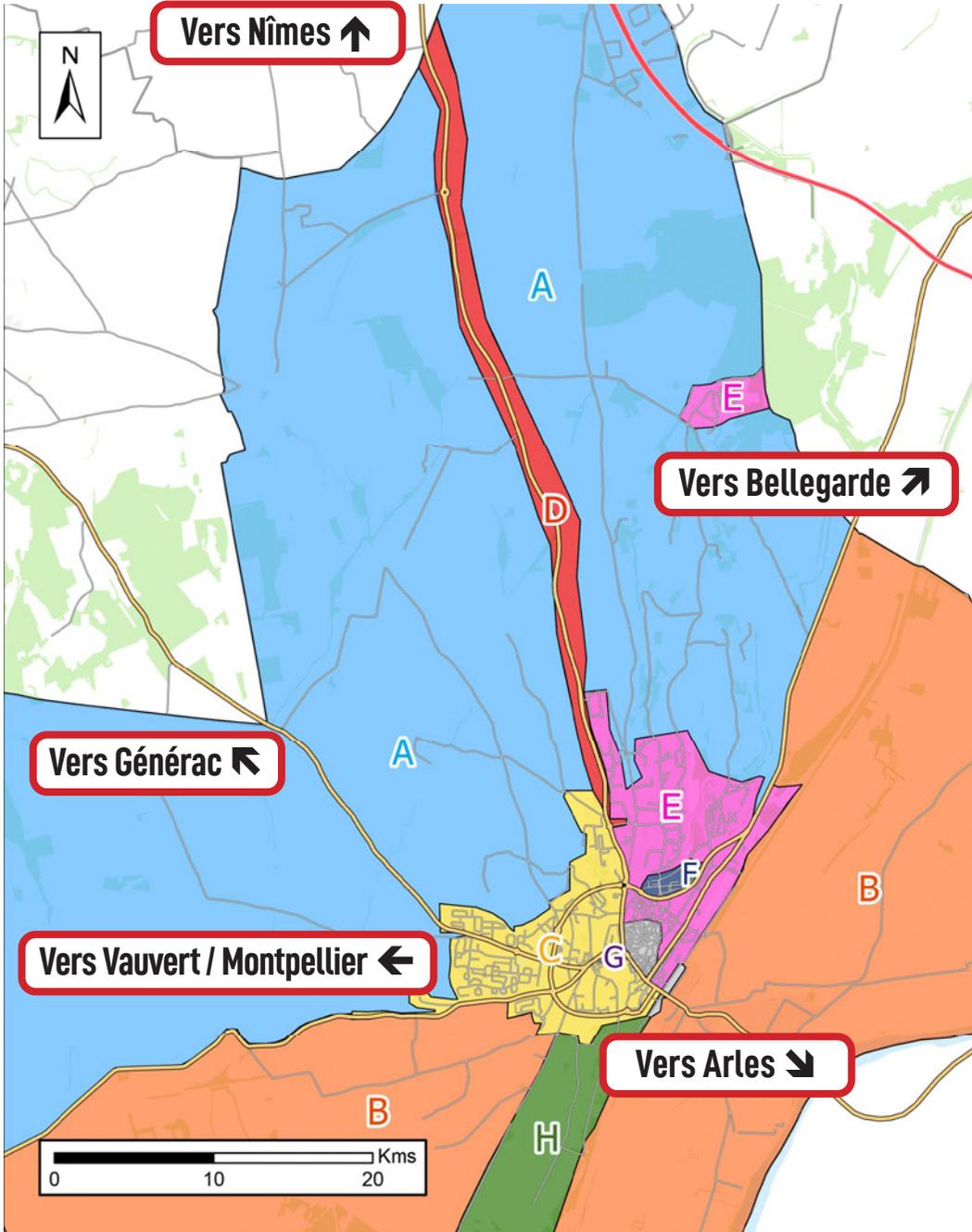
Les cahiers services à conserver

Le guide du tri

Comment et où trier ses déchets à Saint-Gilles



Propreté urbaine



Comment trier à la maison

Mieux trier, mieux composter, mieux recycler : ce sont les principales clefs pour réussir à réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement.

Chaque année, 400 kg environ de déchets par habitant sont jetés dans les poubelles et les conteneurs de tri, sans compter les 210 kg déposés dans les déchèteries. Réduire nos déchets constitue donc un enjeu essentiel pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte, l'incinération et l'enfouissement des déchets.

Les encombrants



La collecte des encombrants est effectuée **les jeudis, SUR RENDEZ-VOUS** à fixer préalablement

Encombrants : 04 66 02 54 54

Les déchets verts

Il ne faut pas incinérer les déchets verts. Ils peuvent être amenés à la déchèterie, ou être stockés dans un composteur ce qui, en plus, fera de l'engrais écolo pour votre jardin !

Déchèterie de Saint-Gilles :
ouverte tous les jours
sauf 01/01, 01/05 et 25/12

Les composteurs peuvent être commandés auprès de Nîmes Métropole, pour 20 euros.

Numéro unique : 04 66 02 54 54



Le papier le métal les emb

À déposer dans les conteneurs bleus ou dans les sacs translucides de couleur. Désormais, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans les bases de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les déchets déposés dans les conteneurs bleus doivent être dans des sacs translucides ou en vrac. Les autres sacs (opaques) ne seront plus tolérés dans ces conteneurs et seront laissés jusqu'à la prochaine collecte des déchets non recyclables.

Le verre

Les emballages en verre sont à déposer dans le conteneur (ou colonne) à verre.



er, le carton,
l,
allages

Les piles et les ampoules

Un réceptacle
à piles usagées se trouve
à l'entrée de la médiathèque
Émile Cazelles et dans vos
magasins de proximité.

Le « biologique »

Comme pour les déchets verts, les déchets
biologiques sont à composter. Cela permet de
diminuer le volume du contenu de nos pou-
belles mais aussi les coûts d'élimination. Cela
permet aussi aux jardiniers d'obtenir un com-
post de qualité, destiné à fournir de nombreux
éléments nutritif aux plantes. La communauté
d'agglomération Nîmes Métropole met à la
disposition des particuliers des composteurs
(ou lombricomposteurs pour les utilisations en
intérieur), contre une participation financière
de 20 €, afin de recycler les déchets.

et, en dernier ressort ...

À déposer dans les sacs noirs
opaques. Pour le bien être de
chacun, les ordures ménagères
doivent être déposées
dans les conteneurs prévus
à cet effet, en sac fermés
et étanches. Les déchets à
collecter ne doivent pas être
sortis avant **19 heures** la veille
du jour de collecte.

Contactez le 04 66 02 54 54.



Cas particuliers

Les masques jetables
et tous types de lingettes
doivent être déposés
dans le sac noir

J'aime Saint-Gille

Les points d'apport volontaire

Si la collecte des déchets ménagers se déroule à domicile (merci de respecter les horaires de sortie de vos sacs noirs et containers et de bien fermer vos sacs), les déchets qui peuvent être revalorisés dans l'économie sont à déposer dans les points d'apport volontaires répartis sur la commune. Emballages, verre et papier sont des ressources facilement recyclables alors, pensez-y ! Accessibles 24h/24 (sauf pour le verre, attention au bruit, pensez à vos voisins !) ils sont présents sur tout le territoire. Cette carte est là pour vous aider à les trouver.

Verre bouteilles, pots, bocaux...

Non accessible PMR

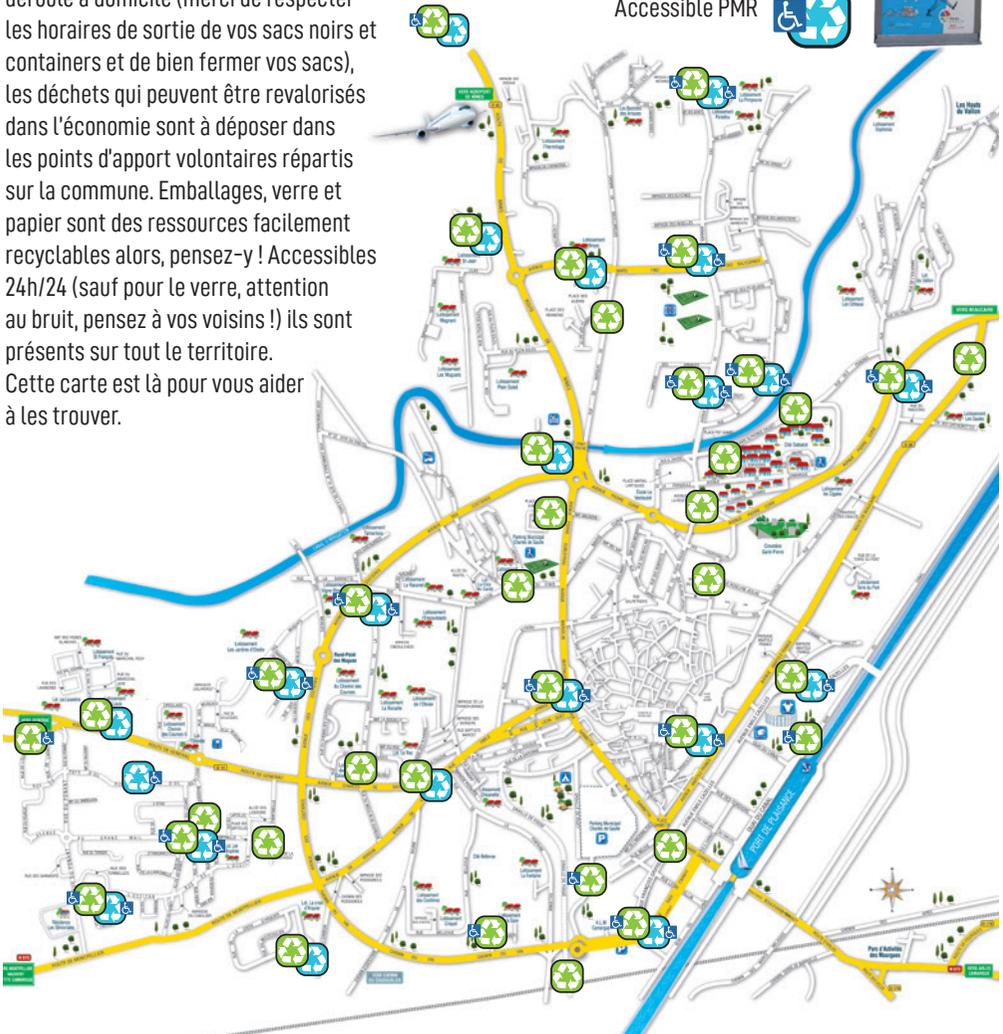
Accessible PMR



Papiers, journaux, revues, magazines, courriers...

Non accessible PMR

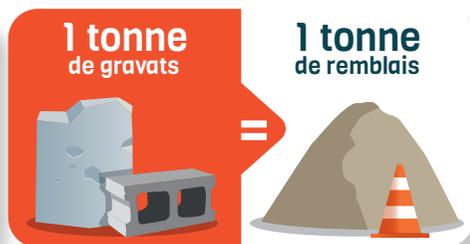
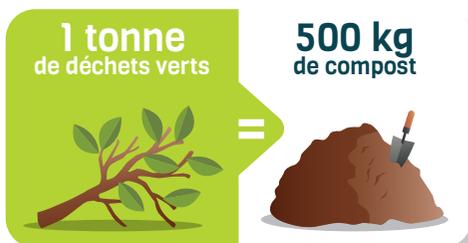
Accessible PMR



es au sens propre

Choisir la bonne poubelle,
c'est préserver notre planète et ses ressources.

Nos poubelles, colonnes et déchèteries
ont UN POUVOIR que nous ne soupçonnons pas !



AGISSONS !
DONNONS SA CHANCE À CHAQUE DÉCHET !

Propreté urbaine : tous acteurs

Sur les chaussées, les trottoirs, les murs, les espaces verts, les stades... la propreté urbaine est une préoccupation constante des élus de notre territoire que chaque Saint-Gillois doit partager.

Elle est un élément important de la qualité de vie et tient une place essentielle dans l'image que la ville projette auprès des usagers et des visiteurs de passage.

En modifiant certains comportements, en prévenant les gestes trop courants d'incivilité, en ne jetant pas, mais parfois en ramassant, nous pouvons aussi contribuer à limiter la facture payée par le contribuable



↑ La propreté urbaine est une priorité commune pour Franck PROUST, président de Nîmes-Métropole (à gauche) et notre maire, Eddy VALADIER.

Pas d'excuse

La ville est équipée de 1 canisite et 15 distributeurs de canisacs, 61 poubelles et 4 points d'apport volontaire textiles. Alors ne jetez pas sur la voie publique !

Et, quand la prévention ne suffit pas ...



Déjection canine :

**35 euros
d'amende.**

Les propriétaires doivent être équipés de sacs à déjection ou emmener leur animal dans les canisettes prévues à cet effet

**Décharges sauvages
jusqu'à 75 000 euros d'amende**

Vous risquez **75 euros** d'amende si vous jetez une simple poubelle, **1500 euros** en cas de dépôt depuis un véhicule et s'il s'agit de déchets professionnels, cela peut atteindre **75 000 euros** d'amende et une peine de 2 ans de prison.

Pour aller plus loin

Vous souhaitez aller plus loin dans le tri, d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur, et éventuellement être formé à son utilisation, transmettez votre demande à Nîmes Métropole ainsi que le règlement correspondant (20€) !

Nîmes Métropole, DCTDM, Le Colisée, 1 rue du Colisée, NÎMES
ou sur dctdm@nimes-metropole.fr

